

 Himalia Fourgous¹	
Montant minimal de versement initial	5 000 €
Frais d'adhésion à l'association ayant souscrit le contrat	NA
Frais annuels	
Frais de gestion du contrat	
Frais des supports	
Support fonds euros	1,00% maximum
Support unités de compte	1,00% maximum
Support Eurocroissance	NA
Gestion pilotée	0,50% supplémentaire
Frais de gestion des unités de compte (propres aux actifs)	
1/ Gestion libre	
Fonds actions ² (moyenne au 31/12/2024)	2,22%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions³</i>	0,83%
Fonds de capital-investissement (moyenne au 31/12/2024)	3,26%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions³</i>	0,76%
Fonds immobilier ⁴ (moyenne au 31/12/2024)	2,76%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions³</i>	0,49%
Fonds mixtes (moyenne au 31/12/2024)	2,13%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions³</i>	0,74%
Fonds monétaires (moyenne au 31/12/2024)	0,31%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions³</i>	0,07%
Fonds obligations ⁵ (moyenne au 31/12/2024)	1,39%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions³</i>	0,45%
Fonds spéculatifs (moyenne au 31/12/2024)	2,41%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions³</i>	0,76%
Autres (moyenne au 31/12/2024)	1,88%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions³</i>	0,57%
2/ Gestion pilotée	
Profil Prudent (moyenne au 31/12/2024)	2,16%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions³</i>	0,79%
Autres frais annuels	
Frais forfaitaires	NA
Frais proportionnels	NA
Frais ponctuels par opération (taux ou montant maximal)	
Frais sur versement	4,50%
Frais de changement de mode de gestion (en % ou en €)	0,50% plancher à 30€/arbitrage et plafond à 300€/arbitrage
Frais d'arbitrage (exclusion des frais liés aux options de gestion)	
Proportionnels ou forfaitaires	0,50% plancher à 30€/arbitrage et plafond à 300€/arbitrage si courrier et 1,00% plancher à 15€/arbitrage en ligne
Nombre d'arbitrages gratuits/an	0
Frais de transfert sortant vers un autre produit	0,00%
Frais sur les versements de rente	0,00%
Frais de rachat ⁶	0,00%

NA : non applicable

¹ = Le tableau indique les principaux frais du contrat d'assurance vie ou de capitalisation constaté au dernier exercice clos. Il peut cependant subsister des frais ne figurant pas dans ce tableau.

² = la catégorie « fonds actions » (OPC de type actions) inclut les ETF et mais exclut les fonds de capital-investissement (FCPR, FPCI, FPS) et les titres vifs (actions et obligations en direct).

³ = part des frais reversés au profit du distributeur et du gestionnaire du plan au cours du dernier exercice clos.

⁴ = la catégorie « fonds immobilier » inclut les OPCI, les SCPI, les SCI et autres FIA Immobilier.

⁵ = la catégorie « fonds obligations » concerne les OPC de type obligations.

⁶ = Certains supports en unités de compte peuvent comporter des indemnités de rachat pouvant aller jusqu'à 20 %, telles que définies à l'article R.132-5-3 du Code des assurances, comme mentionné dans leurs avenants spécifiques